

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



PREAMBULE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ordonne la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) pour les C.C.A.S. des communes de plus de 3.500 habitants.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget et acté par une délibération spécifique.

Ce rapport vise à apporter un éclairage aux administrateurs du CCAS sur les orientations et équilibres budgétaires à voter. Il n'a aucun caractère décisionnel.

Le CCAS est un élément central de la politique sociale locale. Aussi, proximité, accès aux droits, réactivité, maillage territorial... sont autant d'atouts que de défis à relever.

Compte-tenu de ses missions, il est au cœur de multiples enjeux économiques, sociaux et sociétaux : vieillissement de la population, isolement, paupérisation, mobilités géographiques, fracture numérique ... sur lesquels il doit être en veille afin de mesurer les impacts sur le territoire.

C'est aussi dans cette dynamique que le CCAS accompagne un Conseil des Sages. En impliquant les habitants, ce Conseil vise à répondre à leurs besoins et à imaginer ou adapter l'offre de service.

Le CCAS a maintenu l'ensemble de ses aides financières, l'accès aux droits reste un axe majeur des missions du CCAS, que ce soit en termes d'accueil des publics ou en termes de coordination des acteurs. A ce titre le CCAS a poursuivi le déploiement de l'accueil.

De plus, pour répondre aux besoins d'accompagnement liés aux démarches administratives en ligne, le CCAS travaille en collaboration avec deux dispositifs : un Bus France Services Moselle géré par le Département et un poste de conseiller numérique porté par le Centre Social Elan.

Une demande émanant du Conseil des Sages est la mise en place d'une action visant à lutter contre l'illectronisme des personnes âgées. L'âge est le principal déterminant de l'exclusion numérique. Les personnes âgées éprouvent plus souvent des difficultés dans l'usage de ces outils, ce qui révèle une fracture générationnelle. De même, les personnes vivant seules et les couples sans enfant, sont plus fréquemment touchés. 29% des plus de 70 ans n'ont pas d'adresse mail.

En partenariat avec le centre social, des séances d'apprentissage de l'utilisation de l'outil numérique seront encadrées par le Conseiller Numérique.

Ces deux dispositifs complémentaires permettent d'apporter une réponse globale, par un accompagnement individuel permettant de répondre à une démarche administrative précise et immédiate.

Les missions du CCAS

Le CCAS est garant de la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la commune. A ce titre, il exerce une multitude de missions définies par le Code de l'action sociale et des familles. Ces missions relèvent à la fois de missions obligatoires et de missions volontaristes, déployées à son initiative au titre de l'aide sociale facultative.

1. UN PREALABLE : L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

Cette analyse permet de mettre en adéquation les besoins de la population et les actions engagées par le CCAS. Elle est un outil d'aide à la décision pour ses membres et doit permettre aux différents intervenants du champ social de mieux identifier les publics en situation de précarité afin d'apporter des réponses adaptées.

Le cadre réglementaire de cette analyse a évolué en juin 2016, avec la parution d'un nouveau décret qui supprime l'annualité de la démarche au profit uniquement d'un diagnostic sociodémographique en début de mandat municipal, assorti de possibles analyses complémentaires les années suivantes.

En 2021, le CCAS s'est engagé dans une démarche d'observatoire territorial. Un portrait sociodémographique de la commune a été réalisé, en 2022 cette démarche a permis d'alimenter des analyses complémentaires qui permettront d'engager des actions en fonction de thématiques retenues.

Quelques indicateurs sociaux, sanitaires et économiques

5 453
Habitants à
Farébersviller
(2020)

Nationalité
Français : 4408
Etrangers : 1045

439
Foyers allocataires des
minima sociaux

2147
Ménages sur la Commune

Logements
Maisons : 524
Logements : 1756
Autres : 15

Foyers allocataires de l'AAH
196
Foyers allocataires du RSA
243

1437
Enfants et jeunes de moins
de 18 ans dans la population
générale

Nombre de jeunes
de 18 à 24 ans : 407

219
Ménages allocataires, dont
le revenu est constitué à 100
% de prestation CAF

Répartition par tranche d'âge

0 - 3 ans :	226
3 - 5 ans :	241
6 - 10 ans :	412
11- 14 ans :	302
15-17 ans :	185

648
Personnes inscrites à Pôle
emploi

228
Familles monoparentales

Personnes de + de 65 ans

60 – 79 ans : 657
80 et plus : 352

Personnes âgées vivant
seules
De 60-74 ans : 120
75 ans et + : 177

1651
Nombre de personnes
pauvres
(643.20 €)

2. LE ROLE DU CCAS

Véritable pilier de l'aide sociale le CCAS s'assure que chaque personne bénéficie des aides auxquelles elle a droit. Son rôle principal est **d'orienter, recevoir et conseiller** le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social.

A) Accueillir de manière inconditionnelle

L'accueil du CCAS doit garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée. Cet accueil peut se traduire soit par une information immédiate, soit par une ouverture immédiate de droits, et/ou encore par une orientation vers un accompagnement social.

B) Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale

Le CCAS assure un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide au remplissage des dossiers et de validation des pièces justificatives. Il transmet ces dossiers aux autorités chargées de statuer sur la demande (Conseil départemental, MSA, CAF, DDETS ...)

- Instruction administrative des demandes d'aide sociale légale
- Domiciliation des personnes sans résidence stable
- Instruction des demandes de RSA

C) Aider aux démarches administratives

Les différents agents du CCAS accompagnent les personnes à effectuer des démarches administratives quand celles-ci sont concernées par l'ouverture de droits sociaux. Cette aide peut prendre la forme d'une aide au remplissage d'un dossier papier ou d'une aide à la réalisation d'une démarche en ligne.

Un Bus France Services Moselle géré par le Département vient compléter l'offre de service du CCAS. Des permanences en lieu à raison de 2 à 3 fois par mois sur rendez-vous de 9h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00.

Un conseiller numérique porté par le Centre Social Elan, accompagnera collectivement des groupes d'habitants afin de les rendre autonomes dans l'usage du numérique (prise en main d'un ordinateur, gestion d'une boîte mails, réseaux sociaux ...)

D) Dispenser l'aide sociale facultative

« Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. » (CASF art L.123-5). Aussi, il intervient sous la forme de prestations (remboursables ou non), coordonne des dispositifs de lutte contre les exclusions (accès aux droits, contrat territorial d'accueil et d'intégration ...).

UNE DEMOGRAPHIE STABLE

Une évolution positive et constante

Etablie à 5597 habitants en 2014 (recensement INSEE), la population municipale est en légère baisse, pour afficher un taux de variation à hauteur de – 2.5 % entre 2013 et 2019. Cette diminution démographique étant cependant plus forte sur le bassin de la communauté de communes de Freyming-Merlebach -3,9%.

3. POPULATIONS / DE LA FRAGILITE A LA PAUVRETE

Un niveau de vie médian faible

Le niveau de vie médian à Farébersviller est de 1072 euros, il est inférieur de 402 euros à celui de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, et de 721 euros à celui du Département de la Moselle.

Un taux de pauvreté élevé

Plus du quart de la population (**34% soit 1651 Farébersvillois**) vit sous le seuil de pauvreté (1 102 euros). Taux nettement supérieur à celui des territoires de comparaison (21,6% pour la C.C de Freyming-Merlebach et 15,6% pour le Département).

Une forte dépendance aux prestations CAF

Parmi 2147 ménages allocataires, 219 ont des ressources qui dépendent intégralement des prestations sociales.

Les prestations CAF représentent 50% ou plus des ressources des ménages pour le quart des allocataires (1258)

Les « invisibles »

Les crises économiques et sanitaires ont révélé des demandes de personnes jusqu'alors inconnues des services sociaux. Située juste au-dessus du seuil de pauvreté.

LA PETITE ENFANCE

Un changement de tendance : une reprise annoncée du nombre de naissances

Le nombre de naissances diminue régulièrement depuis 2010 et ce jusqu'en 2019, puit un nouvelle hausse lors du dernier recensement.

Nombre de naissances :

FAREBERSVILLER	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	89	74	94	84	77	73	57	83	55	65	71

Nombre d'enfants et de jeunes - moins de 3 ans

FAREBERSVILLER	1990	1999	2008	2013	2019
	372	278	255	242	226

LES JEUNES

Une population nombreuse et diversifiée

Les 11-24 ans représentent 894 individus en 2019 (soit 16.3 % de la population totale).

Les jeunes adultes

Les 18-24 ans sont près de 407

La population jeune

Nombre de jeunes de 11-14 ans (2019) 302

Nombre de jeunes de 15-17 ans (2019) 185

Nombre de jeunes de 18-24 ans (2019) 407

Une évolution constante de la population âgée de 55 ans et plus depuis 1990

Nombre de personnes âgées - 55-59 ans

FAREBERSVILLER	1990	1999	2008	2013	2019
	336	219	352	348	352

Nombre de personnes âgées de 60-74 ans

FAREBERSVILLER	1990	1999	2008	2013	2019
	759	840	670	704	816

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte de crise économique. Cependant, malgré les contraintes budgétaires auxquelles doivent faire face les collectivités territoriales, la Ville de Farébersviller maintiendra au CCAS et aux structures de solidarité et de préventions.

Les prix augmentent depuis plus d'un an (alimentation, énergie, essence ...). En 2022 le CCAS a été submergé par les demandes d'aide financière. Les postes les plus sollicités restent l'alimentaire et les frais liés à l'énergie, que les ménages en fragilités ne sont plus en capacité de supporter financièrement. Nous poursuivrons cette politique d'accompagnement des familles.

Le projet de loi de finances 2023 (PLF 2023), poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales, à régler leurs dépenses énergétiques. Ainsi, **les ménages vont continuer à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15%** (contre 4% en 2022). Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%.

Une indemnité carburant pour les travailleurs prend le relais, en 2023, de la remise à la pompe qui s'est achevée le 31 décembre 2022. Cette indemnité de 100 euros sera versée en une seule fois aux dix millions de français aux revenus modestes qui utilisent leur voiture ou leur moto pour se rendre au travail.

Le barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus 2022 est indexé sur l'inflation, **pour protéger le revenu disponible de tous les ménages.**

C'est dans ce contexte financier que le CCAS devra **poursuivre son soutien financier en direction des farébersvillois(es) les plus fragiles.** En effet, malgré un nombre de chômeurs en légère diminution, la pauvreté reste importante et l'inflation diminue le niveau de vie des publics fragiles.

Les travailleurs pauvres vivent souvent au jour le jour, et les coûts inhabituels comme les coûts de santé, les achats de mobilier/électroménagers, les réparations de voiture ... peuvent amener rapidement des difficultés financières, voire, des difficultés pour se nourrir. Les charges du quotidien évoluant régulièrement, les publics fragiles doivent réajuster leur choix dans les dépenses.

Cette catégorie de population fait partie des invisibles, tant sur le volet statistiques (donnée indisponible) que sur les liens qu'ils peuvent entretenir avec les services sociaux.

Pour 2023 au-delà, le CCAS devra de nouveau **faire face aux impayés d'énergie**, dont la hausse est significative en ce début d'année. Il devra se mobiliser, avec ses partenaires, pour agir en amont des factures d'énergie impayées afin de sensibiliser les populations aux éco-gestes.

L'accès aux droits reste l'un des enjeux majeurs de l'action du CCAS qui se mobilisera avec l'ensemble des partenaires, au travers de différentes actions :

La structuration d'une démarche pour agir contre le non-recours aux droits au travers de la construction d'un maillage territorial permettant d'identifier le rôle des différents acteurs et d'améliorer l'orientation et l'accompagnement des habitants.

En parallèle, le CCAS poursuivra le travail engagé autour de la coordination des différentes thématiques restant des enjeux d'actualité : outre l'aide alimentaire et accès aux droits, il conviendra de se mobiliser sur la maîtrise de la langue, médiation numérique. Il poursuivra le financement de certains réseaux.

Le CCAS, est un **véritable outil au service des habitants**, il constitue un lien tangible avec eux grâce à l'étendue de ses compétences, qu'elles soient obligatoires ou facultatives. Aussi, le CCAS devra avant tout **maintenir la qualité de son accueil**.

Enfin, dans le cadre de sa politique seniors, le C.C.A.S a engagé un diagnostic spécifique afin d'identifier les besoins sociaux ainsi que les attentes de la population seniors en matière de réponses sociales. Ce diagnostic sera l'opportunité **d'interroger certaines actions existantes, et d'initier de nouvelles réponses aux besoins. (Gym douce, atelier informatique)**.

FINANCEMENT

Dépenses de fonctionnement 2022

LES AIDES SOCIALES AUX FAMILLES: (15 916 €)

Les bons alimentaires :

Le CCAS délivre des bons alimentaires aux personnes nécessiteuses sous critères de ressources. Pour l'attribution d'un bon alimentaire, le C.C.A.S. prend en compte le reste à vivre c'est-à-dire ce qui reste à la personne après avoir imputé aux ressources mensuelles (toutes ressources prises en charge sauf l'allocation logement) les charges courantes (loyer résiduel, factures énergie, téléphone, assurances...).

Le montant du bon alimentaire varie selon la composition familiale. (40 € pour une personne seule, 50 € pour un couple et 10 € supplémentaire par personne à charge).

En 2022, 242 bons ont été distribués pour un montant total de 13 146 €.

Les Bons de Noël :

Les bénéficiaires des distributions alimentaires du Secours Populaire et de la Croix Rouge bénéficient à la fin de l'année d'un bon de Noël.

En 2022, 98 bénéficiaires se sont vu octroyer un bon de Noël pour une dépense totale de 2 770 €.

LES ACTIONS DIVERSES EN FAVEUR DES SENIORS : (29 175,43 €)

Le CCAS est particulièrement attentif aux personnes fragilisées par l'âge et met tout en œuvre pour les garder actives et réactives face à la solitude...

Goûters hebdomadaires et repas trimestriels :

Le CCAS participe aux frais des goûters hebdomadaires et repas trimestriels de la Belle Epoque, ainsi

que des résidents de la Maison de Retraite St Jean Baptiste. Cette prestation s'est chiffrée à 2 308,43 €.

Cadeau de Noël :

Chaque année les seniors de la localité de 67 ans et plus reçoivent de la part du C.C.A.S. un cadeau de Noël.

Chaque bénéficiaire a reçu un bon cadeau d'une valeur de 40 € pour un couple et de 20 € pour une personne seule. Ils ont eu le choix entre plusieurs commerces de la localité à savoir ; (le B'Est, Boutique Amina, Eroglu Ilyas, Medjaoui Ceremony, Alternative Beauté, Création coiffure, Subtil Coiff et le Restaurant « La Table Alsacienne »).

Les 92 résidents de la maison de retraite ont reçu un coffret de produits de toilette pour un total de 1 171,39 €.

Au total 775 seniors se sont vus octroyés un cadeau de Noël pour une dépense totale de 23 275,14 €.

Plan canicule :

Le « Plan Canicule » et le « Plan Grand Froid » sont des dispositifs nationaux conçus pour éviter que des personnes âgées et/ou vulnérables se retrouvent seules et sans soutien durant les grandes chaleurs de l'été et les grands froids de l'hiver. Ils s'adressent aux personnes âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail ou âgées de plus de 65 ans ou encore handicapées.

Le CCAS a offert des brumisateurs aux personnes âgées de la maison de retraite ainsi qu'aux membres des associations de seniors pour une dépense de 580,17 €.

Conseil des Sages :

Dans sa volonté d'intégrer la population des seniors et de les faire participer activement à la vie démocratique de la commune, le C.C.A.S a décidé, la création d'un conseil des sages.

Cette structure indépendante et souple, d'une part, permettrait de valoriser le rôle et la place des retraités et personnes âgées dans la vie municipale et, d'autre part, participerait au développement de la vie démocratique locale en apportant un autre regard sur la commune de Farébersviller.

Forte de son expérience, de sa sagesse et de sa disponibilité, cette instance composée de retraités et de personnes âgées, sera sollicitée pour avis sur des projets envisagés par la commune. Relai de ses concitoyens, elle pourra être également force de propositions auprès des élus, en faisant remonter ou en diffusant toute information utile concernant la vie locale, en faisant connaître les besoins et les souhaits des habitants, ou avoir un rôle médiateur, avec toujours le souci du bien commun.

Les 15 membres du Conseil des Sages ont été nommés le 04 novembre 2022, toutes résident sur la commune de Farébersviller et sont âgées de plus de 65 ans.

Divers :

Le CCAS a pris en charge les frais de transport pour une sortie de la Belle Epoque ainsi que la Pause-Café pour une dépense de 1 610 €.

A l'occasion de pâques, le CCAS a offert au résidant de la maison de retraite des chocolats pour une somme de 230 €.

LES AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTES : (3 020,16 €)

Pour répondre aux besoins des habitants, cet été le C.C.A.S. a mis en place une navette à destination du B'Est pour ses usagers. Un minibus de 9 places est mis à disposition du C.C.A.S. tous les vendredis par l'association AGAPES. Le véhicule est conduit par un bénévole et circule tous les vendredis de 9h00 à 13h30 selon un circuit établi. Les usagers doivent au préalable s'inscrire auprès du C.C.A.S. Le C.C.A.S prend en charge les frais de carburant. En 2022, cette prestation s'est chiffrée à 200,07 € ;

Prise en charge frais d'expertise psychiatrique d'un résidant de la ville en difficultés financières pour un total de 192 € ;

Participation aux frais d'obsèques pour deux résidents de la commune pour un montant total de 1500 € ;

Aide au déménagement pour une habitante en situation de handicap pour une somme de 318 € ;

Prise en charge de facture d'électricité impayée de 400 € ;

Suite aux inondations survenues le 04/01/2022 au Rabelais, le CCAS a pris en charge les frais du déjeuner à hauteur de 410,09 €.

LES AIDES AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS (9 030 €)

Les Associations qui participent à une action sur FAREBERSVILLER peuvent bénéficier d'une SUBVENTION si elles en font la demande.

En 2022, le C.C.A.S. a octroyé une subvention aux associations suivantes pour un montant total de 8 350 € :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Secours Populaire Français	2000 €
L'AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)	200 €
Sos amitié Metz Lorraine	100 €
CIDFF de Moselle Est	2 850 €
Croix Rouge Française	2 000 €
Alys de Moselle	200 €
ADOT 57 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains)	100 €
Association Une Rose, Un Espoir	100 €
Association ELA (Association européenne contre les leucodystrophies)	500 €
Ligue Contre le Cancer	100 €
L'APEDA (Adultes, Professionnels et Parents d'Enfants Dyslexiques Associés)	100 €
Donneurs de sang bénévoles	100 €
TOTAL	8 350 €

Afin de soutenir l'opération une rose un espoir, le CCAS leur a acheté 1 000 roses pour une dépense de 480€. Le CCAS a également soutenu la ligue contre le cancer en leur achetant 100 primevères pour un total de 200 €.

LE DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE (DRE) : (86 239,13 €)

Le DRE (Dispositif de Réussite Educative) s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité ou ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement. Les actions mises en place consistent en la prise en charge de ces enfants et adolescents par le biais d'un suivi individuel assuré par les équipes pluridisciplinaires, chargées de repérer les élèves en difficultés et, par la mise en place d'actions individuelles ou collectives. 94 enfants ont été suivis en 2022 pour une dépense totale de 86 239,13 €

Le financement du Dispositif de Réussite Éducative fait l'objet d'une convention entre le CCAS et le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) pour le versement d'une subvention d'un montant de 55 500 €.

Pour 2023, le maintien de la subvention a été demandé

Le programme du Dispositif de Réussite Educative repose sur une approche globale des problèmes d'un enfant repéré dès son plus jeune âge (Halte-garderie).

4 grands axes sont visés à savoir :

- La santé ;
- L'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- Le soutien à la parentalité. ;
- L'exclusion.

Dépenses d'investissement 2022

Le CCAS a fait l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du service pour une dépense de 4 040 €.

UN PARTENARIAT ETROIT AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

L'implication des bénévoles pour le CCAS, c'est une vraie richesse. Le renfort de bénévoles en accompagnement des agents, des élus, des partenaires est une source appréciable de richesse et d'échanges et un moyen pour aboutir aux projets définis par le CCAS. Sans eux une partie des activités du CCAS ne pourrait pas être mise en œuvre.

Les bénévoles s'investissent pour deux types d'actions :

Un bénévolat associé à des notions de « plaisir », de « richesse des relations », de « conduire des projets avec d'autres », de « partage », mais aussi de « participer à créer du lien ».

Un bénévolat pour répondre à des besoins : « ne pas laisser les gens dans la solitude », « faire en sorte qu'ils se sentent exister ».

Il paraît important de veiller à ne pas épuiser, laisser les bénévoles, à valoriser leurs actions et à les conforter dans leurs missions.

LE BUDGET DU C.C.A.S.

Le budget du .C.C.A.S. se décompose en deux sections : fonctionnement et investissement.

- La section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes:

En recettes, cette section comprend la subvention pour le fonctionnement du DRE et la subvention communale qui est versée en fonction des besoins et de la politique de la Municipalité en matière d'action sociale.

- La section d'investissement

Les possibilités d'investissement d'un C.C.A.S. sont strictement encadrées par la réglementation. Elle permet principalement de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre à chacun des membres du C.C.A.S. d'échanger et de donner son avis non seulement sur le bilan de l'année écoulée, mais également sur les projets pour l'année 2022

ORIENTATIONS 2023

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte de crise économique, Les prix augmentent depuis plus d'un an le C.C.A.S. affirme donc sa volonté de :

- Répondre aux besoins de solidarité de la population dans un contexte où les effets économiques et sociaux risquent d'accroître la précarité des plus vulnérables.
- Maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse,
- Rompre l'isolement

Renforcement des navettes si besoin pour les déplacements intra-muros (pour le moment : marché le mercredi et centre commercial B'Est le vendredi)

Promouvoir le bien vieillir en partenariat avec le monde associatif

- Création d'ateliers d'animation seniors
- Mise en place de la semaine bleue, octobre ose en 2022

Promouvoir la santé

- Journées nationales d'informations liées au handicap, à la maladie Alzheimer, sur le tabac...

Comme à l'accoutumée, il s'agira de remplir pleinement notre rôle d'aide à la population la plus fragile.

PREVISIONS BUDGETAIRES 2023

Compte tenu des orientations retenues, notre prévision de budget 2023 sera la suivante (montants indicatifs qui seront précisés lors du vote du budget définitif) :

	DEPENSES		RECETTES
	328 419		328 419
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Administration C.C.A.S.	11 010		
Dotations aux amortissements	2 070		
Aides sociales aux familles	46 268		
Aides sociales aux enfants	2 400		
Actions diverses en faveur des seniors	35 700		
Aides aux associations et organismes publics	11 150		
Dispositif de Réussite Educative (DRE)	219 821		
		Subvention communale	75 500
		Subvention DRE	89 900
		Subvention DRE CGET	50 000
		Report exercice 2022	
		Excédent reporté DRE	79 921
		Excédent reporté CCAS	33 098
INVESTISSEMENT	10 153	INVESTISSEMENT	10 153
Immobilisation corporelles	10 153	Excédents de fonctionnement capitalisés (affectation résultat de fonctionnement)	10 153